



Section Neuchâtel

www.nomes-ne.ch

DECLARATION DU 16 SEPTEMBRE 2015

Dans la perspective des Elections fédérales du 18 octobre 2015, la Section Neuchâtel du NOMES SUISSE a organisé un débat public sur l'avenir européen de la Suisse. Rompant avec le silence du discours européen de la classe politique suisse, ce débat s'est tenu à Malvilliers (NE), en date du 16 septembre 2015, devant une centaine de participants.

Sur les thèmes de la souveraineté de la Suisse (gains ou déficits?) et des accords bilatéraux, en suivi de la votation du 9 février, deux débats ont opposé partisans d'un rapprochement avec l'Europe et défenseurs d'un plus strict éloignement.

A l'issue du débat, le Comité du NOMES SUISSE, SECTION NEUCHATEL, déclare :

Les Accords bilatéraux et un nouveau lien à l'Europe doivent être redéfinis par un vote populaire suisse, puis renégociés avec l'UE comme suit :

1. L'article 121a Cst de la Constitution fédérale, voté le 9 février 2014, est mis en œuvre

Commentaire :

- Un article constitutionnel est impératif

2. Un article 121b Cst est ajouté en amendement de l'article 121a de la Constitution fédérale suisse. Cet article nouveau aura la teneur suivante : « Sont réservées les relations entre la Suisse et l'Union européenne »

Commentaire :

- A l'abrogation pure et simple de l'article 121a préconisée par l'initiative RASA, est ainsi opposé un contre-projet proposant l'exception européenne
- L'article 121b Cst de la Constitution excepte les Etats de l'Union Européenne de l'article 121a.
- L'exception est régulièrement pratiquée par l'Union Européenne ;
- Le 9 février 2014, le vote de nombreux citoyens suisses n'avait pas été dirigé contre la migration venue de l'UE ;
- Cette exemption tendrait la main à la véritable intention de cette partie majoritaire du peuple suisse

3. Un nouveau vote de peuple et Cantons définit un lien restauré de la Confédération suisse et de l'Union Européenne

Commentaire :

- Ce nouveau dispositif législatif sera basé sur les Accords bilatéraux avec l'ensemble des Etats de l'UE, la Croatie y étant intégrée
- Cette clarification d'un lien restauré de la Confédération suisse avec l'UE s'impose
- Cette clarification de la position de la Suisse est attendue par l'Union Européenne

A terme, l'adhésion reste but statutaire du NOMES

Commentaire :

- **Bien qu'absente des instances de décision, la Suisse est en Europe**
- **Sa législation actuelle suit fidèlement celle de l'Union Européenne (**
- **L'intégration européenne apportera une plus grande souveraineté à la Suisse**
- **L'adhésion européenne, à terme, est l'avenir de la Suisse**

Neuchâtel, le 16 septembre 2015

AU NOM DU COMITE DU NOMES, SECTION NEUCHATEL

Le président

Jacques-André MAIRE

Le secrétaire général

Jean DESSOULAVY